

# BAREME HONORAIRES

## TRANSACTION VENTE - LOCATION - GESTION LOCATIVE

Tarifs applicables au 01/01/2024

### TRANSACTION - VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 120 000 euros : 5% TTC du prix de vente (avec une rémunération forfaitaire minimal de 6 000 euros TTC)
- Pour un prix de vente compris 120 001 et 400 000 euros : 5% TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001 et 500 000 euros : 4,5% TTC du prix de vente.
- Pour un prix supérieur ou égal à 500 001 euros : 4% TTC du prix de vente.

Honoraires sur annexes :

- Emplacement de parking ou cave : 1 000 euros TTC
- Box ou garage : 2 000 euros TTC

*Principe du non-cumul : Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.*

*L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.*

### LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur :  
superficie inférieure à 20m<sup>2</sup> = 250 euros ; de 20 à 30m<sup>2</sup> = 200 euros ; de 30 à 40m<sup>2</sup> = 150 euros ;  
de 40 à 50m<sup>2</sup> = 100 euros ; de 50 à 60m<sup>2</sup> = 50 euros ; au delà de 60m<sup>2</sup> = 0 euros.
- Honoraires de visites, constitution du dossier et radaction du bail :  
A la charge du bailleur : 10 euros TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable  
A la charge du locataire : 10 euros TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée / sortie): 3 euros TTC / m<sup>2</sup>

### GESTION LOCATIVE

- Pack Gestion Confort : 10% TTC / mois de l'ensemble des sommes encaissées
- Option Assurance Loyers Impayés (GLI) : 3% TTC / mois de l'ensemble des sommes encaissées

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

